

Fiche de prêt Ludothèque

L'emprunteur :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adresse mail :

Téléphone

Nom du jeu :

Date de l'emprunt :

Retour prévu le :

Charte de prêt de jeu Puzzle

Article 1 : Matériel prêté

L'association Puzzle met à disposition de l'emprunteur un jeu, propriété de l'établissement, tel que décrit sur la Fiche de prêt et suivant les modalités précisées dans les articles de cette convention.

Article 2 : Modalités d'emprunt

Pour pouvoir emprunter un jeu, vous devez :

- Être adhérent de l'association
- Avoir renseigné une fiche de prêt

Article 3 : Conditions d'utilisation

- Vous vous engagez à rendre le jeu dans l'état ou vous l'avez reçu.
- Vous déposerez le jeu au bout de 1 semaine dans les locaux de l'association à Reignac.
- Un jeu maximum par adhérent et par semaine.

Article 4 : Responsabilités

Pendant toute la durée du prêt du jeu, l'emprunteur s'engage à utiliser le jeu dans un cadre privé. En cas de perte d'éléments important ou de vol, l'emprunteur est tenu d'avertir l'association et devra rembourser le jeu.

Article 5 (spécificité COVID-19)

Les jeux seront vérifiés avant l'emprunt et à leur retour après avoir été placés en quarantaine durant 48h minimum.

Vous pouvez demander que le jeu vous soit livré à domicile sur la commune de Reignac-sur-Indre.

Le : à.

Signature :